

Rapport de la sous-commission des comptes 2010

Dicastère de Mme Annie Clerc

Composition de la sous-commission

Pascal Bühler (PS) : rapporteur
Karim Boukhris (POP)
Florian Robert Nicoud (UDC)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 24 mars 2011, en présence de Mme Annie Clerc. Etaient également présents pour l'examen de leur service : Mme Houlmann et MM. Favre, Laini et Kernen (420, 430), MM. Scheurer et Bossy (301, 311, 312, 314, 315 et 321), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger (483), ainsi que M. Latrèche (482). Les comptes susmentionnés ont été passés en revue.

Ecole obligatoire

L'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds est en mutation en raison de la mise en place du concordat HarmoS. Dans ce cadre, elle joue un rôle pilote. Les écoles ont été réorganisées en trois secteurs (Nord – Sud – Ouest) divisées en trois cycles composés respectivement :

1. de l'école enfantine, 1^{ère} et 2^e années primaires;
2. 3^e, 4^e, 5^e années primaires et 6^e année d'orientation;
3. 7^e, 8^e et 9^e années secondaires.

Dès le 31 juillet de cette année, les enfants de quatre ans seront désormais intégrés dans le cycle 1 de cette nouvelle structure organisationnelle. Des réflexions sont menées quant à l'intégration des classes de l'école enfantine dans les collèges primaires.

Ces mutations engendrent notamment une régionalisation des écoles avec en particulier l'arrivée des élèves du secondaire des communes des Ponts-de-Martel, de la Sagne, de Brot-Plamboz et des Planchettes.

En rapport avec les comptes 2010, l'offre préscolaire est en augmentation au contraire des effectifs (quatre classes primaires ont été fermées en 2010). Les camps sont réintroduits pour la deuxième année consécutive. A futur, ils continueront d'être reconduits par secteur.

A la demande d'un commissaire, les tableaux de la page 195 du rapport de gestion 2010 sont brièvement commentés. Des explications circonstanciées sont également fournies au sujet du compte 3610600. Le montant figurant dans la colonne "Comptes 2010" sera repris dans le budget 2011.

Depuis 2010, le compte 430 (Ecole obligatoire) regroupe toutes les activités anciennement réparties entre Ecoles enfantine (400), primaire (405), et secondaire (410). Les comptes 2010 sont dans l'enveloppe budgétée. Le compte 4521000 représente les écolages facturés aux communes qui envoient leurs élèves à La Chaux-de-Fonds et, dès août 2010, aux Ponts-de-Martel.

Les subventions accordées (3651500) consacrées en 2010 à l'ensemble musical pour jeunes permettront cette année de soutenir notamment une création de M. Ducommun, ainsi que deux représentations de Musique du monde de M. Erard. En 2012, une réflexion en est en cours en lien avec les manifestations autour du Corbusier.

M. Kernén évoque un projet d'infrastructures tendant à augmenter le nombre de classes de manière à permettre de faire face à l'augmentation des classes enfantines, le regroupement des 5^e et 6^e années, ainsi que les besoins du parascolaire et des écoles étrangères. A titre d'exemple, la création de deux salles de classe enfantine nécessite une surface égale à trois classes primaires. Le besoin global est estimé à 25 classes supplémentaires en 2014. Des études, en collaboration avec le service d'architecture de la Ville sont en cours. Le Canton a accepté le bien-fondé de notre demande d'infrastructures nouvelles. Bien que financés à 20 % par le Canton, des investissements importants devront être consacrés par la Ville.

L'Ecole obligatoire va au-devant de profonds changements en raison d'HarmoS et du plan d'études romand (PER) Des "outils transversaux" sont mis en place. Le Plan d'études romand se découvre sous www.plandetudes.ch.

Un groupe de travail a été constitué pour étudier les possibilités de gestion et de désenchevêtrements entre l'Ecole et le service de la jeunesse dans les domaines parascolaire et préscolaire.

Les commissaires appuient la demande des directeurs d'école tendant au transfert de compétence financière des montants inscrits au compte 115 365 9200 dévolus aux conseils des élèves du secondaire 1 et actuellement gérés par le service de la jeunesse.

Service communal de l'action sociale

Ce service regroupe de nombreuses activités (office communal de l'aide sociale, de l'AVS/AI, du logement, du travail et de placements ISP), dont l'aide sociale n'est qu'une composante. Il est très sollicité. Il a la volonté d'être proactif et encourage le développement de mesures cantonales en amont de l'aide sociale. M Bossy prendra sa retraite cet été.

Sous réserve du compte "charges d'aide sociale" (36'150'000), les comptes - bien gérés - sont dans l'enveloppe budgétée. En ce qui concerne ces charges, il faut relever que c'est le passage au principe d'échéance - requis par le nouveau plan comptable des communes - qui grève les comptes de CHF 9,9 millions. Ce montant "est presque entièrement financé par le passage au principe d'échéance pour l'impôt sur les frontaliers" du compte 610 4001310, comme précisé dans les remarques concernant le compte susmentionné.

Le service de l'action sociale gère à ce jour environ 1500 dossiers. Il s'attend à devoir faire face à une augmentation estimée entre 150 et 200 nouveaux dossiers au mois de mai en raison de l'entrée en vigueur des dispositions de la LACI.

Office d'aide sociale

La part communale aux dépenses de la communauté neuchâteloise d'aide sociale est répartie, sur la base d'une péréquation, entre l'Etat et l'ensemble des communes, à raison respectivement de 40 et 60 %; la part des communes étant ensuite répartie entre elles en fonction de leur population. Les normes sont identiques entre communes. A titre d'exemple, il est alloué CHF 960.- à une personne seule au maximum, assurance maladie et loyer en sus. Il n'y a pas d'interventions financières pour les animaux de compagnie ni pour les véhicules (sauf dans de très rares cas, si ces derniers permettent d'acquérir des revenus). Par rapport aux

montants octroyés dans les autres cantons, celui de Neuchâtel n'est pas attrayant, puisqu'il est en-dessous de la recommandation CSIAS fixée au 1^{er} janvier 2011 à CHF 977.-. En revanche, le taux d'aide sociale est important. Des aides sociales sont allouées en complément de revenus et des allocations chômage. L'entrée en vigueur des mesures LACI ne va rien arranger ! Dans le cas du désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes, un groupe de travail examine différentes variantes du statu quo à la possibilité de "cantonaliser" l'aide sociale. La Ville de La Chaux-de-Fonds craint notamment une perte de la proximité des ayants droit et d'analyse. Elle cherche plutôt à ce que les mesures se développent et se renforcent en amont, avant de les "cantonaliser". Un objectif à moyen terme est de renforcer les entreprises sociales, de même que le développement du guichet social régional que la Ville a mis en place. Un assistant social gère environ 122 dossiers, alors que la norme est de 100 plus ou moins 20.

L'office d'aide sociale dénombre 1512 dossiers en mars 2011. De ce nombre, environ 50 (préalablement 300) sont des dossiers de gérance, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'apport financier de l'aide sociale mais que les collaborateurs aident à la gestion des ressources sociales (exemple AI).

Pour la fin de l'année 2011, selon le service de l'emploi, 600 personnes verront leurs droits au chômage s'interrompre, dont 300 dès le mois de mai 2011, suite à la modification de la LACI.

Concernant les charges du personnel, le nombre des assistants sociaux a été renforcé par la création de 1,4 poste dès le 1^{er} avril 2011. La Ville demeure à l'écoute des besoins de l'action sociale. L'absence de stagiaire HES explique la différence financière du compte 3017700. La sous-commission est invitée à visiter les locaux de l'office d'aide sociale qui deviennent de plus en plus étroits.

Planning familial et consultation en matière de grossesse

Ce centre travaille de concert avec le site "Mère-enfant" de Neuchâtel. Le nombre de vaccinations contre le HPV a atteint son rythme de croisière et oscille entre 70 et 100.

Crèche Beau-Temps

Ce service a disparu et a été remplacé par celui ci-dessous.

Crèche Chat Telot

La nouvelle crèche communale fonctionne à pleine satisfaction et répond à un besoin. Son taux d'occupation est important. Elle est passée au moment de son déménagement de 40 enfants/jour à actuellement 60. Elle a également une fonction formatrice, puisqu'elle compte, en sus des 14 collaborateurs, 7 apprenties et 4 stagiaires. Les contributions des parents et autres répondants (4361100) sont supérieures aux prévisions budgétaires.

Maison de retraite

Les comptes sont stables. Des activités intergénérationnelles ont été mises en place et sont couronnées de succès.

Participation aux institutions sociales

La part communale aux crèches et garderies concerne environ 600 places qui sont gérées par le SCAS. La différence au compte 3651000 s'explique par le renoncement de deux crèches privées à développer un projet.

Centre de santé scolaire

Les comptes, bien tenus, sont légèrement inférieurs au budget. Ce service est en mutation. Il est pilote dans un projet tendant à réorienter certaines tâches de médecine scolaire vers une santé scolaire communautaire. Suite à un départ, une nouvelle infirmière a été engagée.

A la suite des travaux du bâtiment, les conditions d'accueil se sont améliorées.

Seuls le dépistage dentaire (3187350) et la part communale entrent dans le domaine de compétence financière du centre de santé scolaire.

Centre d'orthophonie

Par rapport aux comptes 2009, les charges sont en légère augmentation. Elles demeurent toutefois inférieures au budget 2010 en raison d'une bonne tenue des dépenses. En revanche, le nombre de dossiers augmente. La réflexion relative à la facturation des absences non-excuses des heures d'orthophonie a abouti.

En 2011, le tarif des heures manquées est augmenté à CHF 96.-/heure. Il correspond ainsi au tarif réel facturé à l'OES. Quelques cas de prestations n'étant pas pris en charge par l'OES, les parents et la Ville se partagent la facture, à raison respectivement de CHF 56.- et CHF 40.-.

Le Centre d'orthophonie invite les commissaires à venir visiter leurs locaux.

La sous-commission remercie très sincèrement la cheffe du dicastère et les responsables des services auditionné-e-(s) de leur excellente collaboration à les renseigner de manière claire et exhaustive. Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour leur travail et leur engagement au service de notre communauté.

Le rapporteur
Pascal Bühler